

N° 5658⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2006-2007

PROJET DE LOI

**portant modification des articles 271, 273bis et 276
de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(20.3.2007)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 19 mars 2007 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant modification des articles 271, 273bis et 276
de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 15 mars 2007 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 13 février 2007;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 20 mars 2007.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

